

a.a.v.r.e.

association des amis de la vallée du rhodon et des environs

**Préfet des Yvelines
Monsieur Christian de Lavernée
1, rue Jean Houdon
78 000 VERSAILLES**

Milon la Chapelle, le 22 janvier 2007

**Objet : Site classé de la vallée de Saint-Lambert-des-Bois
Travaux de création de voirie et de plateforme pour une extension future de
l'usine d'eau de source Nestlé.**

Monsieur le Préfet,

Par nos lettres des 22 et 24 novembre, et celle du 22 décembre dernier, j'attirais votre attention sur les travaux entrepris par « les Sources du Val Saint-Lambert » (Société Nestlé), sans autorisation de travaux, sur la commune de SAINT-LAMBERT-DES-BOIS.

Ce courrier, ainsi que les nombreuses autres interventions auprès des différents organismes intéressés, semble avoir porté ses fruits car le chantier est provisoirement arrêté.

En tout état de cause, je m'étonne de ne pas avoir reçu de réponse à mes courriers précités, m'empêchant ainsi de communiquer à mes mandants l'information à laquelle tous citoyens, y compris ceux de la commune de SAINT-LAMBERT-DES-BOIS, ont droit.

Je crois également savoir que ce chantier ne représenterait qu'une partie du projet d'extension de l'usine des eaux de Sources du Val Saint-Lambert, dans ce cas, une simple autorisation de travaux sera insuffisante en regard des textes en vigueur, en revanche une étude globale du projet de développement de l'usine est normalement une obligation dans un site classé pour la réussite de son intégration.

Espérant une réponse sur les points soulevés, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Eric Aynaud

Copie : Monsieur le Maire de Saint-Lambert-des-Bois